

Il avait été initié dans les secrets de l'agriculture par notre Rozier dont il fut l'ami, avant d'en devenir le neveu. Héritier, par sa femme, nièce de l'éminent agronome, de grands vignobles à Sainte-Colombe, améliorés par celui-ci, il suivit les errements de son prédécesseur ; il propagea autour de lui, par ses conseils et ses exemples, de bonnes méthodes sur la culture de la vigne, l'égrappage et la vinification. On lui dut en particulier l'usage de greffer les ceps, de retarder les vendanges, surtout pour les vins fins de Condrieu ; et il apprit à gouverner les cuves et les tonneaux, de manière à éviter que ces vins ne *poussent*.

Il planta dans ses domaines un grand nombre d'arbres à fruits, notamment des châtaigniers, des marronniers, dont la race était devenue extrêmement rare après l'hiver de 1789. Son exemple ne fut pas perdu pour ses voisins, et il vit replanter autour de lui cet arbre dont le fruit est, sous le nom de *marrons de Lyon*, renommé dans la France entière.

M. de Lezay Marnezia, préfet du Rhône, n'avait pas encore fait un appel aux agriculteurs du département, en faveur des mûriers, que déjà Cochard avait planté ces arbres et les avait recommandés, non sans succès, à ses voisins.

Il fut l'auteur d'une amélioration plus importante : le premier, dans son canton, il cultiva l'esparcette, sainfoin (*hedizarum onobrychis*), sur des côteaux arides jusqu'alors, pour ainsi dire improductifs. Depuis l'introduction de cette riche légumineuse, on voit dans le canton de Sainte-Colombe des troupeaux plus nombreux et des terres plus fertiles.

Ce fut d'après ces titres et plusieurs autres, que vous désignâtes, en 1817, Cochard avec Rast-Maupas et Billon au ministre de l'intérieur, comme ayant des droits aux récompenses annuelles que le gouvernement devait distribuer pour l'encouragement de l'industrie rurale. La récompense nationale échut au respectable Rast-Maupas, que vous aviez placé le premier ; mais en nommant Cochard le second, vous l'aviez mis sur la première ligne des agronomes praticiens de